

Attestation d'assurance de responsabilité civile

La Société AVIVA Assurances certifie que la SARL NEW ANGEL'S, 62 RUE DE MONCEL 78121 CRESPIERES, est titulaire d'un contrat n° 73867858, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles suivantes : **Surveillance-gardiennage, à l'exclusion de télésurveillance et/ou télésécurité, sans utilisation de chiens de 1ère catégorie, avec appel à des sous-traitants et travailleurs indépendants :**

Les garanties sont accordées à concurrence des montants suivants et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes.

| Responsabilité civile "Exploitation" | |
|---|--|
| Dommages corporels, matériels et immatériels : | 6 100 000 € par sinistre |
| dont : | |
| - Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles : | 305 000 € par victime et 765 000 € par sinistre et 1.525.000 € par année d'assurance |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs : | 800 000 € par sinistre Franchise : 10 % mini 155 € maxi 1 550 € |
| - R.C. Dépositaire (dommages matériels et immatériels consécutifs) | 32 000 € par sinistre Franchise : 10 % mini 155 € maxi 1 550 € |
| - Dommages aux biens confiés | Néant (voir R.C. Professionnelle) |
| - R.C. vol d'objets par les préposés | Néant (voir R.C. Professionnelle) |
| - Dommages immatériels non consécutifs : | 80 000 € par sinistre et par année d'assurance Franchise : 10 % mini 765 € maxi 3 050 € |
| - Pollution accidentelle hors installations classées (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs) : | 310 000 € par sinistre et par année d'assurance Franchise : 10 % mini 380€ maxi 1 550 € |

| Responsabilité civile "Professionnelle" | |
|---|---|
| Dommages corporels, matériels et immatériels (consécutifs ou non) confondus : | 800 000 € par sinistre et par année d'assurance |
| Dont : | |
| Dommages matériels et immatériels (consécutifs ou non) : | 200 000 € par sinistre et par année d'assurance Franchise : 10 % mini 1 550 € maxi 7 625 € |

| Défense | |
|--|---|
| Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives : | Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. Défense) |
| Assistance juridique (recours) | |
| Assistance juridique (litiges excédant 380 €) | 16 000 € par litige |
| dont : honoraires d'avocat ou de conseil : | |
| - Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police | 250 € par plaidoirie ou intervention |
| - Tribunal de grande instance : | 500 € par plaidoirie |
| - Cour d'appel : | 500 € par plaidoirie |
| - Cour de cassation ou Conseil d'Etat : | 1 220 € par plaidoirie |
| - Transaction amiable : | 500 € |

La franchise ne s'applique pas aux dommages corporels

La présente attestation est valable pour la période du : 01/01/2011 au 30/06/11

La présente attestation ne peut engager l'Assureur en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est délivrée sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation de la période pour laquelle elle est délivrée.

Fait à Bois-Colombes, le 24/01/2011
Pour la Société,

AVIVA ASSURANCES
Agence de Versailles - 7840.7
9 Place Hochet
78000 VERSAILLES